

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 3/20/17	Dossier complet le : _____	N° d'enregistrement : 2017 - 5437

1. Intitulé du projet

Projet de construction d'un entrepôt logistique sur la commune de Brive La Gaillarde (19100).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____

Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Martin Belaysoud Expansion

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BUTHOD BERNARD

RCS / SIRET 3 5 2 4 6 3 5 7 4 0 0 0 1 7

Forme juridique Société par actions simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)</i>
Rubrique n°1	a) Installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation (rubriques 1510, 1530, 1532, 2662 et 2663).
Rubrique n°39	Surface de plancher de 30 650 m ² environ et dont le terrain assiette est de 78500 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Projet de construction d'un entrepôt avec dépôt d'un permis de construire pour un bâtiment dont la surface maximale est de 30650 m² environ: la phase 1 comprend environ 24 650 m² et la phase 2 permettra de créer 6000 m² optionnelle. L'hypothèse de base pour la réalisation des cellules de stockage est la réalisation de 2 cellules de 12000m² puis une cellule optionnelle de 6000 m². Cependant il est possible que les deux cellules de 12000m² soient recoupées en cellules de 6000 m² afin de créer un bâtiment de 5 cellules de 6000 m². Cette modification n'aurait pas de conséquences sur la présentation des impacts faite ci dessous. Un dossier d'autorisation au titre des ICPE sera déposé conjointement au permis de construire. Afin de couvrir les futurs besoins, le dossier est déposé pour les rubriques 1510, 1530, 1532, 2662 et 2663 à autorisation et les rubriques 2910 et 2925 à déclaration. La construction du bâtiment s'accompagnera de l'aménagement des voiries, bassins, aires de manœuvre et espaces paysagers sur le terrain.

Le terrain étant actuellement vierge de construction, il n'est pas prévu de travaux de démolition.

4.2 Objectifs du projet

La réalisation de ce projet a pour objectif de créer un entrepôt logistique.

Le projet fait également partie intégrante du développement de la Zone d'Activités de BRIVE OUEST.

Cette zone est aménagée par La Communauté d'Agglomération de Brive dans le cadre d'une ZAC dont les dossiers de création et réalisation ont été approuvés, et qui a fait l'objet d'un arrêté au titre de la Loi sur l'Eau.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

les travaux auront une durée d'environ 10 mois et seront réalisés par des entreprises spécialisées dans ce type de construction. Les procédés constructifs généraux pour l'entrepôt (structure principale, murs coupe-feu, ossature secondaire, couvertures, façades, menuiseries, portes, etc) seront de type courants et essentiellement préfabriqués en usine avant d'être livrés et posés sur le site.

Les bureaux et locaux annexes seront réalisés en structures traditionnelles (béton ou métal) et intégreront les obligations réglementaires sur leur stabilité au feu et sur la réglementation thermique.

Les travaux de VRD et génie civil (infrastructure) seront eux aussi de type courants.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le bâtiment sera utilisé comme entrepôt de stockage, les produits seront stockés en racks ou en masse. Des zones de quais permettront de réceptionner/expédier les produits.

La gamme des marchandises stockées est bien ciblée sur les produits manufacturés de l'industrie ou de la grande distribution.

Un trafic d'environ 90 poids lourds par jour et 100 véhicules légers sera généré par la plate-forme .

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à :

- permis de construire,
- autorisation au regard de la réglementation ICPE.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de plancher	30 650m ²
Surface du terrain	78500 m ²
Surface d'espaces verts	24 800 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

ZAC de Brive Ouest
19 100 BRIVE LA GAILLARDE

Coordonnées géographiques¹ Long. 1°28'03"E Lat. 45°08'08"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"
Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"
Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'Inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le territoire communal de BRIVE LA GAILLARDE comprend une ZNIEFF de type I: "Vallée de Plancheporte" et une ZNIEFF de type 2: "Vallée de la Vézère d'Uzerche à la limite départementale" Le projet n'est pas inclus dans ces ZNIEFF.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du Bruit dans l'environnement de l'état en Corrèze de décembre 2012, l'autoroute A20 est concernée.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BRIVE dispose d'un PPRI approuvé le 27/07/2009 et révisé le le 02/06/2016. La zone d'implantation du projet n'est pas située en zone inondable Le territoire de BRIVE n'est pas couvert par un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Brive La Gaillarde n'est pas classée en zone de répartition des eaux
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'ARS de Tulle, le projet ne se situe pas dans un périmètre de protection d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Parcelle projet située à 4,5 km au Nord de la zone Natura 2000 "Pelouse Calciroles et forêt du Causse Corrèzien".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de prélèvements directs dans le milieu naturel. L'alimentation en eau du projet se fera par le réseau public d'alimentation en eau potable (consommation sanitaire uniquement).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'objectif est de travailler en autonomie sur le site avec déblais/remblais pour ne rien évacuer du site.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'objectif est de travailler en autonomie sur le site avec déblais/remblais pour ne rien évacuer du site.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrains du projet empiètent légèrement sur un bois classé. Toutefois, les bois existants seront maintenus. Le projet n'entraînera donc aucune destruction d'espace boisé. La zone d'implantation est non construite et se situe dans le prolongement de la ZAC de Brive Ouest. Un pré diagnostic Faune Flore est en cours sur le terrain. Un paragraphe spécifique sur le sujet Faune Flore est présenté en annexe.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain du projet est non construit et se situe dans le prolongement de la ZAC de Brive Ouest Le projet n'entraînera aucune destruction d'espaces boisés.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le territoire de la commune de BRIVE n'est pas couvert par un PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BRIVE dispose d'un PPRI approuvé le 27/07/2009 et révisé le 02/06/2016. La gestion des eaux du site sera contrôlée et n'aura pas d'impact sur l'environnement.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité de logistique n'est pas susceptible de générer des risques sanitaires. Pas d'impacts également en phase chantier.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site va générer un flux de poids-lourds pour son activité de logistique estimé à environ 90 PL/jour. Le trafic des véhicules légers est estimé à 100 VL/jour Le site est à proximité de l'autoroute A20, il n'y a pas d'habitations à proximité immédiate (les plus proches sont à environ 120 mètres). (cf 5 en annexe)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le bruit sera lié au trafic des camions autour du site. Le bruit en phase chantier sera limité à quelques engins de travaux. Le site est à proximité de l'autoroute A20, les habitations les plus proches sont situées à environ 120 mètres.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Émissions lumineuses uniquement dues aux éclairages extérieurs des axes de circulation nécessaires pour garantir la sécurité des employés (éclairage de type lampadaire dirigé vers le sol).
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejets de gaz de combustion de la chaudière . La chaufferie sera entretenue conformément à la réglementation en vigueur.</p> <p>Rejets de polluants liés au trafic de véhicules.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejets des eaux usées dans le réseau public d'assainissement séparatif.</p> <p>Les eaux pluviales de toiture seront dirigés vers le bassin multifonction de la ZAC</p> <p>Les eaux pluviales de voiries seront écrêtées et traitées préalablement par un séparateur d'hydrocarbures avant rejet dans un bassin multifonctions prévu sur la ZAC. Le milieu récepteur final est le ruisseau du Rieux-Tord</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pas d'eaux industrielles sur le site.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Production de déchets non dangereux, principalement des déchets d'emballages (cartons, bois, plastiques ...).</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets existants ont été recherchés via le site de la DREAL Nouvelle Aquitaine où sont listés les différents avis émis par l'autorité environnementale dans les environs du projet. La recherche est centrée sur les avis établis depuis 2016.

Aucun projet n'a été identifié à proximité du projet (projet les plus proches géographiquement sont situés à plus de 8 km du projet).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les incidences susceptibles d'être générées par le projet sont très limitées au vue de l'étude réalisée au 6.1. En effet, cela concerne essentiellement le bruit et les émissions polluantes dues au trafic de poids-lourds.

Les habitations les plus proches sont éloignées et la zone d'implantation est une zone d'activité à proximité de l'autoroute A20. Ainsi, les effets de la future plate-forme en termes de bruit et émissions seront faibles par rapport à cette voie routière à fort trafic. En ce qui concerne les autres thématiques :

- les déchets générés seront évacués vers les filières adaptées ;
- l'ensemble des eaux susceptibles d'être polluées seront traitées ou récupérées (eau incendie) ;
- les rejets atmosphériques seront limités, la chaudière mise en place fera l'objet de contrôles périodiques ;
- les activités ne généreront pas d'impact sur le sol ;
- un soin particulier est apporté à l'intégration dans le paysage.

Le projet sera certifié BREEAM qui vise à réduire les impacts sur l'environnement : réduction des consommations en énergie et en eau, performance thermique de l'enveloppe du bâtiment, qualité architecturale et paysagère du projet, confort d'utilisation des espaces de travail et mise en valeur de la biodiversité.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire rempli mettant en avant l'absence de sensibilité environnementale, il n'apparaît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une étude d'impact.

De plus, un dossier d'autorisation au titre des ICPE est réalisé conjointement au projet.

B. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 - Notice d'impact complémentaire

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



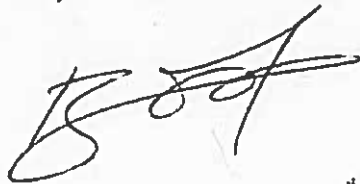
Fait à

Bourg En Bresse

le,

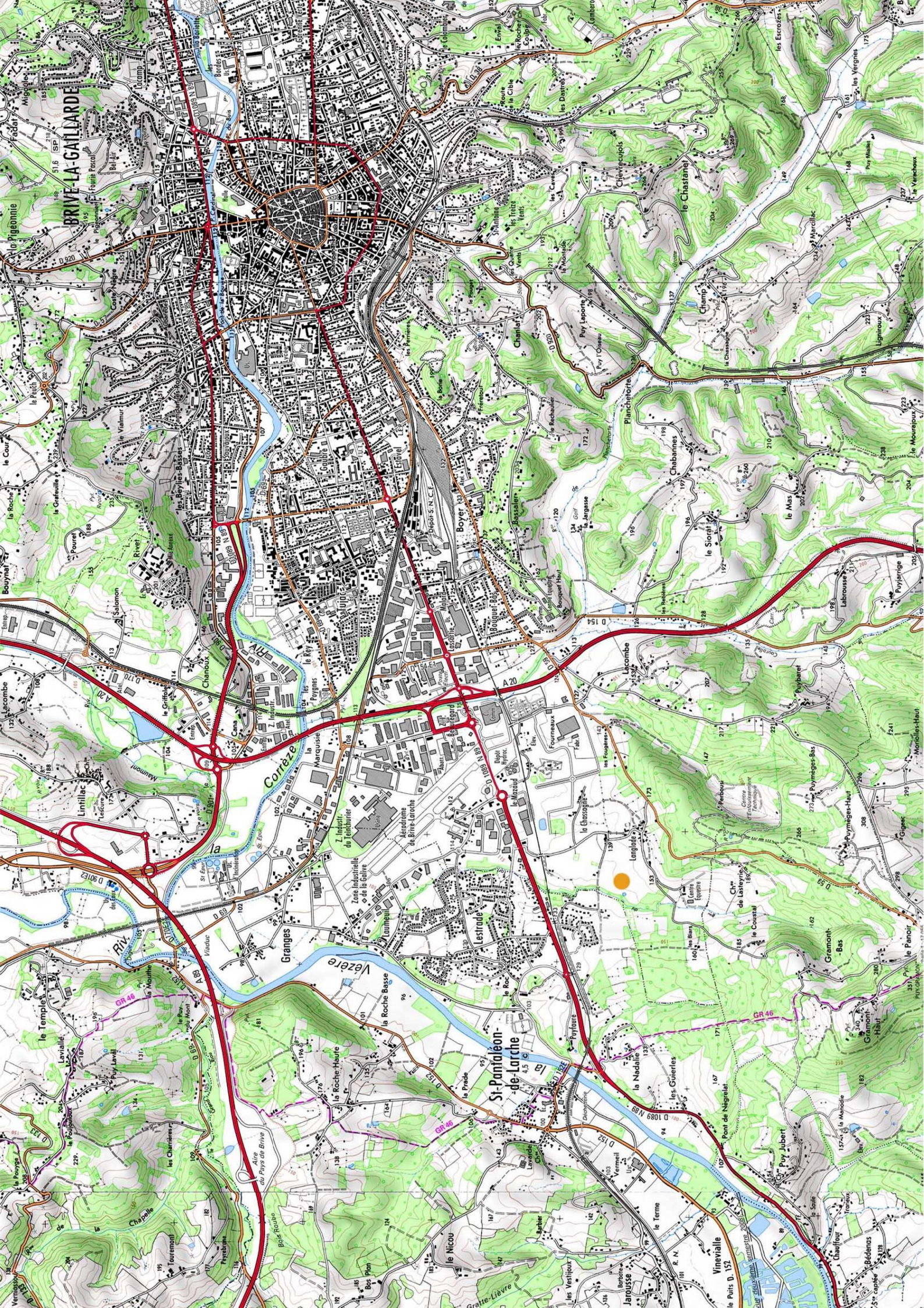
2/10/17

Signature



:i-dessus





BRIVE-LA-GAILLARDE

Correze

Vézère

St-Pantoleon-de-Larche

le Chastane

le Pigeonnier

le Temple

le Nicou

Vineville

le Puy-Lévy

le Puy-Lévy

le Puy-Lévy

le Puy-Lévy

le Puy-Lévy

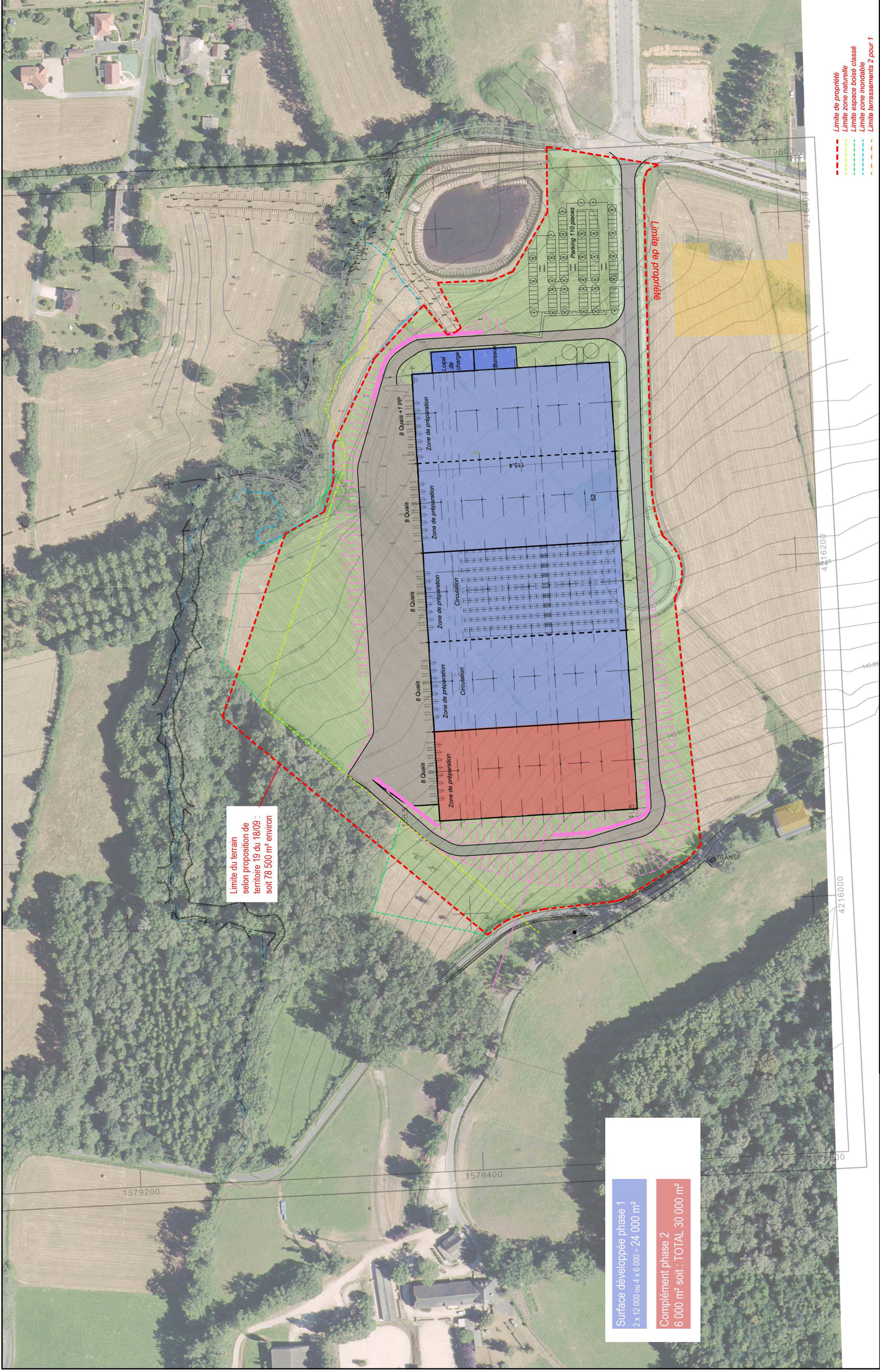
le Puy-Lévy

le Puy-Lévy

le Puy-Lévy

le Puy-Lévy

le Puy-Lévy



- Limite de propriété
- Limite zone naturelle
- Limite espace boisé classé
- Limite zone inondable
- Limite terrassements 2 pour 1

Limite du terrain
selon proposition de
territoire 19 du 18/09 :
soit 78 500 m² environ

Surface développée phase 1
2 x 12 000 ou 4 x 6 000 = 24 000 m²

Complément phase 2
6 000 m² soit : TOTAL 30 000 m²

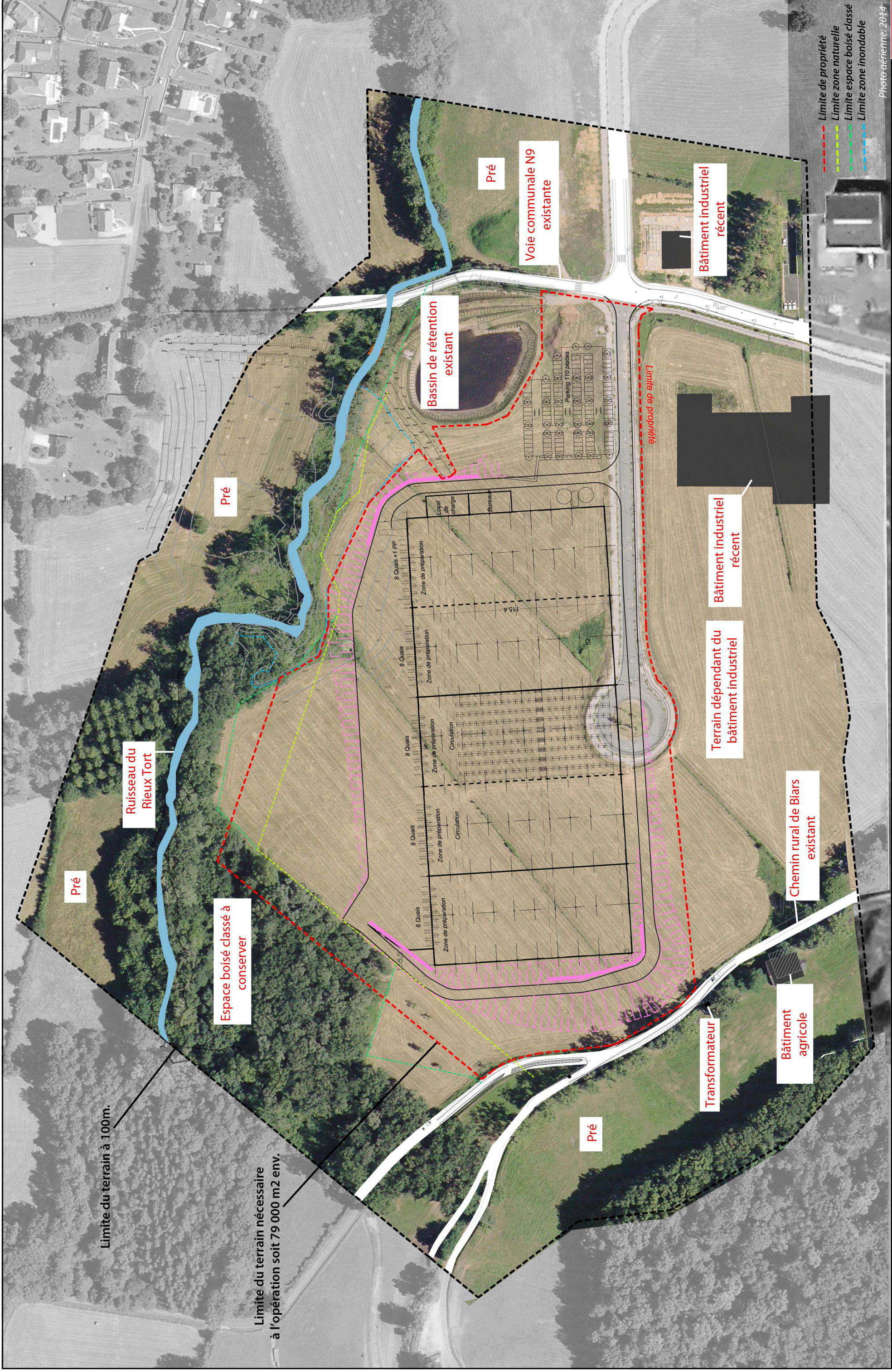


Photo aérienne: 2014

- Limite de propriété
- Limite zone naturelle
- Limite espace boisé classé
- Limite zone inondable

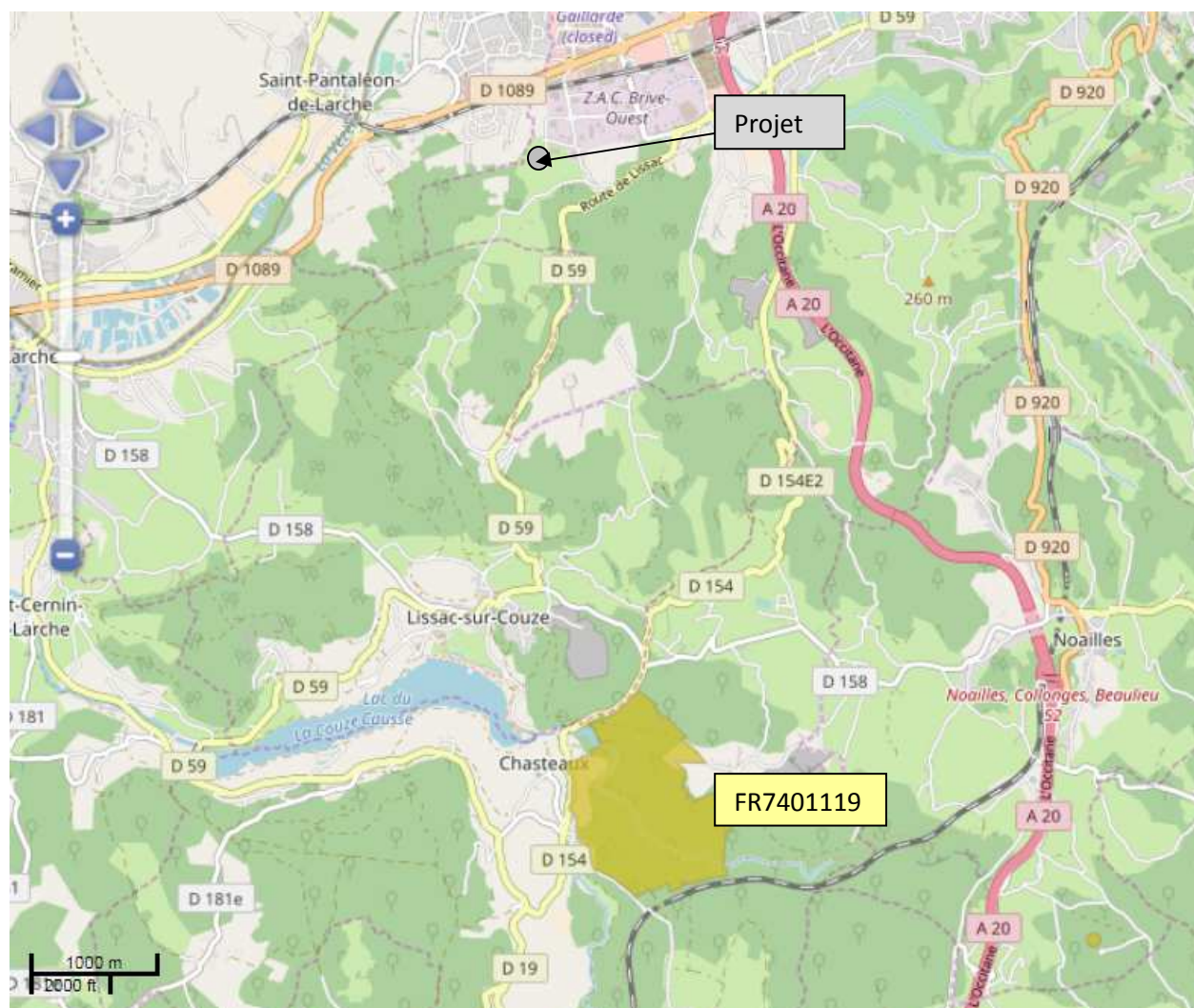


NATURA 2000

La commune de Brive La Gaillarde n'est pas concernée par une Zone Natura 2000. La zone la plus proche du projet est la suivante :

N° de la NATURA 2000	Nom	Surface	Localisation
FR7401119	Pelouses calcicoles et forêts du Causse corrézien	140 ha	A 4,5 km au Sud du site

(Source : SIGORE Nouvelle Aquitaine)



La zone d'implantation du projet n'est pas située au sein d'une zone Natura 2000.